

CIMETIERE DE ROUGNAT

LEGENDE

-  Emplacement bâti
-  Emplacement en pleine terre
-  Chapelle
-  Tombe sous abri
-  Emplacement en terre non matérialisé
-  Emplacement projeté disponible
-  Emplacement concédé non occupé
-  Limite de carrés



0,00  20,00

A titre indicatif :

-  Equipement funéraire
-  Pied de tombe
-  Emplacement délimité par une ferronnerie
-  Ouverture de caveau visible par le dessus
-  Ouverture de caveau visible par le devant
-  Ouverture de caveau frontale
-  Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

ROUGNAT		23	
	ITV	INTERVENTION	
ATC	NC		
TOPO	FC		
EDI	AFR		
DAO	OE		
LIV	IA	22/12/2021	
PLAN DEBUT DE PROCEDURE			
DOSSIER N°: 20170785CIM		ECHELLE 1/200	

